



Changement de statut salarié

Par **Rk**, le **13/10/2023** à **19:25**

Bonjour ,

Je suis en CDI depuis Octobre 2021, contrat obtenu à la suite de mon année d'alternance dans l'entreprise . Ne pouvant pas faire de changement de statut étudiant à salarié car j'étais en attente de recevoir mon diplôme, au début de mon CDI, j'ai essayé de faire une demande d'autorisation de travail qui n'a pas abouti. J'avais beau expliqué mon blocage pour effectuer de changement de statut, sans succès. J'ai finalement obtenu mon diplôme , j'ai effectué une demande d'APS , j'ai reçu mon titre de séjour.

Maintenant, que je dois effectuer le changement de statut étudiant à salarié, je crains que mon contrat ne soit pas valable . Est-il possible de faire un avenant à mon contrat afin de changer la date de prise de fonction à 2023 ? Quel serait le motif ? Ou puis-je tout simplement utiliser le même contrat ?

Par **P.M.**, le **13/10/2023** à **20:38**

Bonjour,

Il ne peut pas être fait un avenant, en tout cas, retardant la date de prise de fonction...